

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 février 2025

n° 011-25 C

Objet : RS - Lancement du projet d'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2
Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoît Perrotton - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillermet à Pierre Brun

- conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmaï - Alain Saurel - Céline Vernaz

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 011-25 C

objet **RS - Lancement du projet d'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)**

Thierry Repentin, président, expose que le PICS est un document qui prépare la réponse pratique aux situations de crise à l'échelon intercommunal. Il organise la solidarité entre communes membres d'une même intercommunalité face aux risques et la continuité d'activité des compétences intercommunales.

Le PICS concerne les risques :

- naturels (inondations, mouvements de terrain, avalanches, séismes...),
- technologiques (industriels, miniers, transport de matières dangereuses...),
- sociétaux (sanitaires, terroristes, grands rassemblements...)
- environnementaux (radon, engins résiduels de guerre...).

L'élaboration du PICS est obligatoire avant le 26 novembre 2026 pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre lorsqu'au moins une de leurs communes membres doit élaborer un Plan communal de sauvegarde (PCS). Toutes les communes de Grand Chambéry sont concernées et tenues d'élaborer un PCS avant le 24 novembre 2024.

La procédure d'élaboration du PICS est mise en œuvre par le président de Grand Chambéry qui informe le Conseil communautaire des travaux d'élaboration du plan.

Le PICS est arrêté par le président de Grand Chambéry et par chacun des maires des communes membres. Il ne vient pas en remplacement des PCS mais contribue à la mise en place d'une politique intercommunale en matière de prévention et de gestion des risques majeurs.

Sous la responsabilité du président de Grand Chambéry, le PICS prévoit en particulier :

- la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, ou la mobilisation et l'emploi des capacités communales au profit de l'intercommunalité,
- la mutualisation des capacités communales,
- la continuité d'activité des compétences de l'intercommunalité.

Le comité de pilotage du projet est composé de maires des communes ou leurs représentants, du président et de vice-présidents de Grand Chambéry, et de représentants de la préfecture, du SDIS, du CISALB et du SMIAC.

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite loi Matras,

Vu le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au Plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de prendre acte du lancement du projet d'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde de Grand Chambéry,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **011-25 C**

Objet de l'acte : RS - Lancement du projet d'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

Classification Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 8 - Environnement

Date de l'acte : 13 février 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250213-lmc1H33042H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33042H1

Date de transmission en Préfecture : 14 février 2025

Date de réception en Préfecture : 14 février 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 14 février 2025